



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 3 Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 juin 2023 Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérike donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAOUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2024

Rapporteur: Monsieur Daniel GERMOND

Par délibération du 22 juin 2010, la Commune de Dole a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Les tarifs de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation (-IPCn-²) hors tabac de la pénultième année (Source INSEE) : +6%.

Par conséquent, les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent, pour 2024, à 17,70€ par m² et par an (contre 16,70€/m²/an pour 2023).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 juin 2023,

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20230619-DCM2023053-DE Date de télétransmission : 27/06/2023 Date de réception préfecture : 27/06/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

DE MODIFIER les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2024 comme suit :

Enseignes		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)		
Superficie inférieure ou égale à 12 m²	Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²	Superficie inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²	Superficie inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50 m²
17,70 €	35,40 €	70,80 €	17,70 €	35,40 €	53,10 €	106,20 €

DE NE PAS APPLIQUER d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs,

D'EXONÉRER totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à iournaux.

SCRUTIN

Pour : 29

CONTRE: 0

DONT 3 PROCURATION(S)

Abstention(s): 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination

- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire

Fait à Dole, le 19 juin 2023. Pour extrait certifié/conforme, Le Maire

Monsieur Jean-Baptis